

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole, **du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Ce projet prévoit notamment d'harmoniser les règles relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes sur l'ensemble des 36 communes du territoire de la communauté urbaine.

Au terme de cette enquête, le règlement local de publicité intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole pourra être approuvé par délibération du conseil de communauté de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Madame Martine JUSTO, Ingénieur informatique retraitée demeurant à Laroque des Albères a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête constitué du projet d'élaboration du RLPI, des avis émis par les personnes publiques associées et consultées de l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), des avis des communes, ainsi que d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et indiquant de quelle façon cette enquête publique s'insère dans la procédure d'élaboration du règlement local de publicité seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021 inclus:**

- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.
- A la Direction du Domaine Public et des Elections de la **mairie de Perpignan**, située 12 rue Pierre Cartelet, Perpignan (66000), du lundi au vendredi de 8h à 17h.
- A la **mairie de Canet-en Roussillon**, située au Centre Technique Municipal Armand Carmona, 16 boulevard de Las Bigues à Canet (66140), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 sur rdv au 04 68 86 70 91
- A la **mairie de Rivesaltes**, située au service urbanisme Place de l'Europe à Rivesaltes (66600) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.
- A la **mairie de Cabestany**, située à la Direction des services techniques et de l'urbanisme, située Rue des Lilas à Cabestany (66330), les lundis, mercredis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h ; les mardis de 8h à 12h, les vendredis de 8h à 12h et de 13h à 17h.
- A la **mairie de Saint-Estève**, située 5 rue de la république à Saint-Estève (66240), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 17h.
- A la **mairie de Bompas**, située 12 avenue de la Salanque à Bompas (66430), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** à l'adresse suivante : <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/> rubrique Urbanisme, RLPI. Des registres d'enquête, à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sont ouverts dans les différents lieux d'enquête afin de permettre au public de présenter ses observations. Le public peut également exprimer oralement ses observations auprès du commissaire-enquêteur au cours des permanences mentionnées ci-après. Le public peut enfin adresser ses observations à Madame le commissaire-enquêteur :

- Par courrier postal, adressé à :

Madame Martine JUSTO, Commissaire enquêteur
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-rlpi@perpignan-mediterranee.org

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN.

Les observations formulées par voie électronique, pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** à l'adresse suivante : [http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/rubrique Urbanisme, RLPI](http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/rubrique%20Urbanisme,%20RLPI).

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Madame le commissaire enquêteur sera présente **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 4 octobre 2021 de 9h à 12h**

- **le vendredi 5 novembre 2021 de 13h30 à 16h30**

Madame le commissaire enquêteur sera également présente lors de permanences :

- A la Direction du Domaine Public et des Elections de la **mairie de Perpignan**, située 12 rue Pierre Cartelet, Perpignan (66000) , **le vendredi 15 octobre 2021 de 9h à 12h**

- A la **mairie de Canet-en Roussillon**, située au Centre Technique Municipal Armand Carmona, 16 boulevard de Las Bigues à Canet (66140), **le 13 octobre 2021 de 13h30 à 16h30**

- Au service urbanisme de la **mairie de Rivesaltes**, située Place de l'Europe à Rivesaltes (66600) **le mercredi 20 octobre 2021 de 14h à 17h**

- A la Direction des services techniques et de l'urbanisme de la **mairie de Cabestany**, située rue des Lilas à Cabestany (66330), **le 22 octobre 2021 de 9h à 12h**

- A la **mairie de Saint-Estève**, située 5 rue de la république à Saint-Estève (66240) **le mercredi 27 octobre 2021 de 14h à 17h**

- A la **mairie de Bompas**, située 12 avenue de la Salanque à Bompas (66430) **le vendredi 29 octobre 2021 de 9h à 12h**

A l'expiration du délai d'enquête, le **vendredi 5 novembre 2021 à 16h30 à Perpignan Méditerranée Métropole et dans les mairies de Perpignan, Canet en Roussillon, Rivesaltes, Cabestany, Saint-Estève, Bompas, aux heures habituelles de fermetures** les registres d'enquête seront clos et signés par Madame le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, Madame le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

Toute information complémentaire relative au projet de règlement local de publicité intercommunale peut être demandée auprès de Madame Jeanne GOT, à la ville de Perpignan au 04 68 66 33 48 et de Monsieur Matthieu LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.